

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 7 décembre 2011

Délibération N°2011-12-05

Nombre de délégués : En exercice : 22 Délégués présents : 13 Suppléants : 1 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 5 Titulaires absents : 3 Votes exprimés : 14	L'an deux mille onze Le sept Décembre à dix-neuf heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Alain POYRAULT . Date de convocation et d'affichage : 29 novembre 2011
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET. Délégués suppléants : Monsieur Grégoire LAFVERGES (suppléant Monsieur PILLOUX). DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Gilles PILLOUX (représenté par Monsieur LAFVERGES), Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET. Délégués suppléants Monsieur Guy DEMOLIS, Monsieur Laurent FERAT, Madame Marie-Claude FOURNET. DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Aimé FAVRE, Madame Malika MORPAIN.	

OBJET : ADHESION 2012 à l'ASSOCIATION RIVIERES RHÔNE ALPES

VU la qualité des échanges, formations et informations dispensés par l'Association Rivières Rhône Alpes (ARRA) et la pertinence des sujets abordés vis-à-vis des activités et projets du SMECRU,
Monsieur le Président propose au Comité Syndical de reconduire en 2012 l'adhésion du SMECRU à l'Association Rivières Rhône Alpes.

COTISATION 2012 : 250€TTC

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical** du SMECRU, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer en 2012 à l'Association Rivières Rhône Alpes selon les tarifs d'adhésion en vigueur qui seront inscrits au budget 2012,
PRECISE que cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2012,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

Le Président,
Alain POYRAULT

